



## ATTESTATION

Je soussigné, Professeur Joseph JEANFILS, Directeur du Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur Nord - Pas de Calais - Picardie, atteste que Monsieur **DE GUERVILLE François** a rempli ses obligations en qualité de moniteur prévu par le décret 89-794 du 30 octobre 1989 et l'arrêté du 23 novembre 1990 relatif aux stages organisés dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur. Son rapport de monitorat portant sur l'activité et l'expérience acquise pendant la durée du contrat a été validé.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Villeneuve d'Ascq, le 20 Septembre 2006

Le Directeur CIES,

Professeur Joseph JEANFILS